# Descriptif type :

# Revêtement de sol textile floqué en lés de 2m.

Fourniture et pose d’un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition d’aspect velours ras en lés de classement type Flotex next – lé.

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc ΔLw = 20 dB et un coefficient d'absorption acoustique αw = 0,10 (H).

Composé d’environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l’eau et résistant aux agents tâchant et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 an supplémentaire (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant\*).

**Mode de pose**

Pose libre : ​

​

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

La version Flotex Next sera posée en pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une **bande de jonction Modul’up (réf 792)**, aux joints et aux seuils de portes.

L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes FLOTEX BORDERS, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC. ​

**Entretien**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant.

La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Données environnementales**

* Taux d’émission de TVOC < 100 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*\*.
* Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
* Envers 100 % PVC.

*\*L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*